

MINHDU

DECISION N° **0587** /D/MINHDU/CC-PVGFD/RPM/RPMJ/11-2025 DU **02 DEC 2025**,
**PORTRANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES LETTRES D'INVITATIONS N°06866, N°06867 ET
 N°06868/E/2/L/MINHDU/SG/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/10-2025 DU 06 OCTOBRE 2025 POUR LA REALISATION DE
 L'ENQUETE DE SATISFACTION AUPRES DES BENEFICIAIRES DES INVESTISSEMENTS DU PDVIR**

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
 Vu L'Accord de Crédit n° V5290-CM du 08 janvier 2025 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
 Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 Vu La loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu L'arrêté N°000039/A/MINMAP du 24 avril 2025 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) ;
 Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu La décision n°0492/E/2/D/MINHDU/ du 11 novembre 2025 portant constatation de la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) ;
 Vu Lettres d'Invitations N°06866, N°06867 et N°06868/E/2/L/MINHDU/SG/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/10-2025 DU 06 OCTOBRE 2025
 Vu Le rapport d'analyse des Manifestations d'Intérêts (CVs) ;
 Vu Le procès-verbal des négociations du contrat ;
 Vu Le procès-verbal d'examen du dossier d'attribution par la CSPM/PVGFD du 26 novembre 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}– Le Candidat ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif aux lettres d'invitation à soumissionner :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Monsieur FOMENA KAMMALAC Stevin, Email : fomenastevin@gmail.com Tél : (+237) 675 66 35 66	28 410 000 FCFA HTVA 33 878 925 FCFA TTC	Soixante (60) jours, non compris les délais d'approbation des livrables

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le

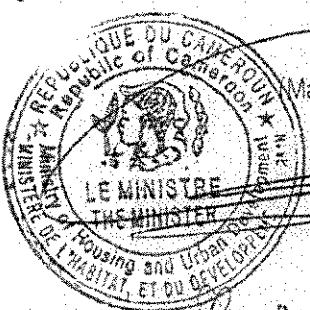
02 DEC 2025

Le Ministre

(Maitre d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CHRONO



Courtesy of Retcha Célestine